

GARDEX CHEMICALS LTD.

COMMERCIAL

**D-Trans Insecticide
Industriel 2-5/25**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

Alléthrine D-Trans..... 0.25%

Piperonyl butoxyde..... 2.5%

**N° D'HOMOLOGATION 16814 LOI SUR
LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

DANGER

POISON

CONTENU NET 20LITRES

GARDEX CHEMICALS LTD.

7 Meridian Rd.,

Etobicoke, ON M9W 4Z6

416-675-1638

1-800-561-7302

MODE D'EMPLOI

Pour usage dans les usines de transformation alimentaire, moulins à farine et à fourrage, boulangeries, conserveries, établissement de congélation, usines de mise en bouteille, brasseries, restaurants et tous les autres endroits où sont manipulés des produits alimentaires.

Pour insectes logés dans la farine, les céréales, le grain et autres produits alimentaires en réserve - Tue les couches exposées de triboliums brun de la farine, charençons des grains, charançons du riz, cadelles, cucujide dentelé des grains, cucujides plats, papillons gris de la farine, pyrale indienne de la farine et pyrale méditerranéenne de la farine. D'extrême précautions sanitaires sont requises. Nettoyer consciencieusement et enlever tout dépôt et accumulation de produits alimentaires, souillures et poussières des plafonds, murs, planchers et pièces, coffres, casiers ou autre lieux de rangement . Nettoyer l'extérieur et l'intérieur du matériel d'acheminement et de transformation des produits et employer 5 litres de ce produit par 100m². Dès que la surface est sèche, recommencer le traitement. Une application subséquente est recommandée une fois par mois.

Pour insectes trouvés dans les entrepôts et les installations de manutention et de tranformation d'aliments, procéder au traitement ci-dessus, sauf lorsque la quantité de 5 litres par 100m² semble excessive et forme une couche vernissée sur la surface traitée, dans ce cas, 2,5 litres seulement par 100m² suffiront. Recommencer le traitement recommandé.

Pour tuer mouches, moustiques et moucheron en une vaporisation au contact de l'air environnant - Vaporiser vers le plafond la pièce fermée jusqu'à ce qu'elle soit complètement embuée. Employer de 150 à 250 mL par 100m³. Laisser la porte fermée 10 à 15 minutes. Pour traitement en surface, employez 5 litres par 100m². Recommencer le traitement dès que l'application est sèche. Une application subséquente est recommandée une fois par mois.

Pour tuer blattes, lépismes argentés, fourmis et puces employez 5 litres par 100m². Recommencer le traitement dès que la surface est sèche. Vaporiser par contact pour toucher le plus d'insectes possible. Vaporiser consciencieusement toutes fentes, fissures et autres endroits où les insectes risquent de se dissimuler, plinthes, nids et lieux de reproduction. Recommencer le traitement aussi souvent que nécessaire, au moins une fois par mois.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU. Nocif si avalé. Éviter de respirer les émanations. NE PAS appliquer par vaporisation dans l'espace lorsque les établissements de traitement des aliments sont en operation. Nettoyer les surfaces de préparation des aliments après l'application et avant leur utilisation. Ne pas vaporiser directement sur des produits alimentaires ou les aliments à découvert. Laver après usage. N'appliquer ce produit dans les usines de transformation d'aliments ou dans les établissements de services alimentaires qu'en dehors des heures de travail. Enleve toute nourriture avant application. Couvrir toutes les surfaces de traitement des aliments et nettoyer à grande eau potable avant la reprise des activités. Si vous traiter habitations ou logements, enlever ou couvrir toute la nourriture exposée et les batteries/ustensiles de cuisine avant de procéder à la vaporisation.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))